Dimanche 29 avril 2018

2e Journée Nationale des Véhicules d'Epoque

L'Atelier du Temps

vous propose en partenariat
avec la FFVE...

Une balade en véhicule de collection...

Contact et informations : Nicolas JOMIN 06 72 50 14 71 - www.atelier-du-temps.com

Et un repas équilibré..! Au sein du château...

Ne pas jeter sur la voie publique. - Conception: calata@tobox.fr

Bonjour,

L'Atelier du Temps organise à l'occasion de la 2e Journée Nationale des Véhicules d'Epoque, le dimanche 29 Avril 2018,
une balade au Château de Goulaine.

Nous serons heureux de vous y retrouver.

Le rendez-vous se situe sur le port du lac de Saint Aignan de Grand Lieu, près de l'église.

- 9 h 30 : Rassemblement & pointage des inscriptions
- 9 h 30 – 10h30 : Café/brioche
- 10 h 45 : Départ de la balade des véhicules de collection
- 12h15 : Arrivée au château de Goulaine – parking dans la cour d'honneur
- 12h30 – 13h30 : Vin d'honneur et bref discours
- 13 h 30 – 14h30 : Déjeuner sur place : repas « L'équilibré »
- 14 h 30 – 17h : Visites du château et du musée L.U.
- 17 h Départ du site

Réservé aux véhicules anciens (plus de 30 ans)
Tarif adhérent Atelier du Temps : 25€/pers
Tarif non-adhérent Atelier du Temps : 30€/pers

Limité à 40 équipages

Le bon d'inscription ci-après est à retourner **avant le 20 avril 2018** dernier délai, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ATELIER DU TEMPS
et à envoyer à : ATELIER DU TEMPS
24 Rue des Gobelets
44200 NANTES

Pour tout renseignement contacter : Nicolas JOMIN 06.72.50.14.71

Pensez à faire le plein d'essence, à vous munir de l'assurance et de la carte grise de votre véhicule ainsi que de votre permis de conduire. N'oubliez pas, non plus, votre triangle et vos gilets de sécurité, ainsi que votre bonne humeur.
Nicolas JOMIN

DOSSIER D'INSCRIPTION

Dimanche 29 Avril 2018

«Sortie Journée Nationale des Véhicules d'Epoque »

CHATEAU DE GOULAINE & MUSEE L.U.

Voitures de plus de 30 ans (avant 1988) – Limité à 40 équipages

A remplir en majuscules et à retourner avec le règlement signé. Merci

CONDUCTEUR

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Mobile : .....

E-mail : .....

VEHICULE

Marque : .....

Modèle .....

Immatriculation : .....

1ère mise en route : .....

NOMBRE DE PASSAGER : ……

PAIEMENT

Adhérent : …… x **25€** = ……

Non adhérent : …… x **30€** = ……

TOTAL : ……

Café-brioche – Balade – Apéritif – Déjeuner – visites du Château et du Musée L.U.

Tarif adhérent : 25 € par personne.

Tarif non adhérent : 30 € par personne.

Chèque à l'ordre de l'ATELIER DU TEMPS.

SIGNATURE

DOSSIER D'INSCRIPTION A ENVOYER A :

ATELIER DU TEMPS *Musée vivant*

24 Rue des Gobelets

44200 NANTES

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 20/04/2018

P.S. : En aucun cas les renseignements ci-dessus ne seront communiqués à un tiers.

REGLEMENT

Article 1 : La Sortie Journée Nationale des Véhicules d'Epoque au CHATEAU DE GOULAINE & MUSEE L.U.

en véhicules anciens se déroule sur routes ouvertes, tous les véhicules participants doivent donc respecter le Code de la Route en vigueur

(Attestation d'Assurance à jour, contrôle technique…)

Article 2 : le Participant – conducteur doit lui-même être en adéquation avec le Code de la Route.

Il respectera donc la signalisation, les limitations et le taux d'alcoolémie. Il devra aussi être en possession

du Permis de conduire à jour et valide pour conduire son véhicule. Chaque conducteur est responsable du véhicule qu'il conduit et des personnes qu'il transporte. Les organisateurs déclinent donc toutes

responsabilités en cas d'infraction ou d'accident.

Article 3 : Votre dossier d'inscription doit être entièrement rempli. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par e-mail. Le règlement de la Sortie Journée Nationale des Véhicules d'Epoque au CHATEAU DE GOULAINE & MUSEE L.U. devra être joint avec le dossier d'inscription signé.

Article 4 : Pas de remboursement possible après la date limite fixée au 20 Avril 2018, sauf cas de force majeur jugé par les organisateurs (les intempéries n'étant pas un cas de force majeur).

Article 5 : Aucune assistance n'est prévu par les organisateurs.

De par sa signature sur le bulletin d'inscription, le participant assure avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.